

A	07/05/2018	Edition originale	G.VENTURE	M.MARTINY
Ind.	Date	Modifications	Créé par	Vérifié par

Maître d'Ouvrage

Commune de Hagondange
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
Tél : 03 87 25 30 40



Maître d'Œuvre - DCE



Parc des Varimonts
30, avenue de Thionville
57140 WOIPPY
Tél. : 03.87.15.39.90

Phase : DCE		Date : 07/05/2018		Format : A4						
Pouvoir Adjudicateur		COMMUNE DE HAGONDANGE								
Marché Relatif à		REQUALIFICATION DE LA RUE DU XI NOVEMBRE								
TITRE DU DOCUMENT		ACTE D'ENGAGEMENT DU LOT 1 - Aménagement de Voirie								
Index	Affaire	Chrono	Indice	Auteur	Phase	Unité	Spécialité	Fichier source	Logiciel utilisé	
DCE	NX67.17.08.009	001	A	GVE	DCE	E	VRD	PdG_NX67.17.08.009_GVE	Excel	

- Ce document est la propriété de NOX-Ingénierie et ne peut être divulgué sans notre autorisation écrite -

- Document réalisé informatiquement - Ne pas modifier manuellement -

ACTE D'ENGAGEMENT

En cas de candidature groupée, remplir un seul acte d'engagement pour le groupement. L'offre est rédigée en français.

A – Objet du marché

Cet acte d'engagement correspond **au marché public d'exécution relatif à la requalification de la rue du XI Novembre à Hagondange**

Lot 1 : Aménagement de Voirie

- À l'offre de base :
 À la variante suivante :

B - Procédure et forme du marché

MARCHE PUBLIC de TRAVAUX passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

C - Identification des Pouvoirs Adjudicateurs : groupement de commande

Mairie de Hagondange

Place Jean Burger

57300 HAGONDANGE

Tél : 03 87 71 50 10

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

M. le Maire de Hagondange

■ Désignation du comptable public assignataire des paiements :

Le Trésorier Payeur de Maizières les Metz

Sommaire

ARTICLE 1.	CONTRACTANT	3
ARTICLE 2.	PRIX.....	5
ARTICLE 3.	DELAIS D'EXECUTION.....	6
ARTICLE 4.	PAIEMENT	6

Article 1. Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

LE SIGNATAIRE (**CANDIDAT INDIVIDUEL**),

M Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte

Nom commercial et dénomination sociale

.....
.....

Adresse

.....
.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société sur la base de son offre

Nom commercial et dénomination sociale

.....
.....

Adresse

.....
.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

LE MANDATAIRE (**CANDIDAT GROUPE**),

M Agissant en qualité de
désigné mandataire :

- Du groupement solidaire
 Solidaire du groupement conjoint
 Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....
.....

Adresse

.....
.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société sur la base de son offre

Nom commercial et dénomination sociale

.....
.....

s'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

J’AFFIRME (NOUS AFFIRMONS) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) sociétés (s) pour **LAQUELLE (LESQUELLES) J’INTERVIENS (NOUS INTERVENONS)** ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- Après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon (notre) intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

M'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions du CCAP et des documents qui y sont mentionnés, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles), exprimée en euros.

Article 2. Prix

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du Détail Quantitatif Estimatif est reprise dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. :

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires, annexé au présent acte d'engagement.

Pour la solution de base² :

Montant de l'offre			
	Montant H.T.	Montant T.V.A.³	Montant TTC
Voirie – Rue du XI Novembre – Hagondange			
Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :			
.....			

Pour la variante² :

Montant de l'offre			
	Montant H.T.	Montant T.V.A.³	Montant TTC
Voirie – Rue du XI Novembre – Hagondange			
Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :			
.....			

² Le montant est indicatif si le marché comporte des prix unitaires

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation

Article 3. Délais d'exécution

La date prévisionnelle du début des travaux est juillet 2018. Le délai maximal est de 1 mois pour la période de préparation qui démarre à compter de la notification du marché.

Les délais d'exécution des travaux sont fixés comme suit (à compléter par le candidat) :

Période de préparation : **Mois**

Période d'exécution : **Mois**

L'entreprise titulaire du marché prendra les dispositions suivantes :

- **Période de préparation : Juillet 2018**
- **Période de démarrage des travaux : Août 2018**

Il est noté que le Marché est conclu pour une durée maximum de 5 mois (4 mois d'exécution et 1 mois de période de préparation) à compter de la date fixée par l'OS prescrivant de commencer les travaux, sachant que :

Les délais d'exécution des travaux ci-avant détaillés incluent :

- Le délai d'exécution des travaux ;
- Le délai nécessaire à la réception des travaux ;

Conformément au CCAG – TRAVAUX, le délai d'exécution du présent marché commence à compter des dates fixées par les ordres de service prescrivant de démarrer les travaux.

Article 4. Paiement

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées à l'article 3 du CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (ou de) compte(s) suivant(s)⁴ :

Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° compte : Clef :

Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° compte : Clef :

⁴ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

En cas de groupement, le paiement est effectué sur⁵ :

Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Toutefois, la CCCE se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

En cas de cotraitance, une annexe au présent acte d'engagement précisera, pour chaque cotraitant, les prestations à régler à chaque cotraitant et les coordonnées bancaires ou postales du compte à créditer. A défaut de telles mentions, le compte mentionné ci-dessus est considéré comme le compte commun du groupement.

Avance forfaitaire (Cocher la case correspondante)⁶ :

Le prestataire désigné ci-avant :

Refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 4.2 du CCAP ;

Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 4.2 du CCAP.

NB : si aucune des cases n'est cochée, le titulaire est réputé renoncer à l'avance.

⁵ Cocher la case correspondante à votre situation.

⁶ Cocher la case correspondante à votre choix.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature et cachet du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre⁷

Solution de base

Solution variantée

Signature de Monsieur Le Maire de Hagondange

Pour valoir marché

A **Hagondange**

Le

Jean-Claude MAHLER

Maire de Hagondange

Elle est complétée par les annexes suivantes⁷ :

- Annexe n° relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n° relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
- Annexe n° relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- Annexe n° relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- Autres annexes (à préciser) :

⁷ Cocher la case correspondante.

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁸

Désignation, signature et cachet

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

⁸ Date et signature originales.

ANNEXE : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES⁹

Certificat de cessibilité établi en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

Et devant être exécutée par

En qualité de :

Membre d'un groupement d'entreprise

Sous-traitant

A, le¹⁰

Désignation, signature et cachet

⁹ Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire.

¹⁰ Date et signature originales.

ANNEXE : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ARTICLE 1 : DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Hagondange

ARTICLE 2 : COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le Trésorier Payeur de Maizières les Metz

ARTICLE 3 : MARCHE

- Titulaire :

- Objet **Requalification de la rue du XI Novembre à Hagondange**

ARTICLE 4 : OBJET DE LA DECLARATION DU SOUS-TRAITANT

- Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
- Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du.....

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT

Je soussigné : M

Agissant au nom et pour le compte de (nom, raison ou dénomination sociale) :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

.....

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

.....

- Adresse :

.....

.....

.....

.....

- Compte à créditer :

.....

- Nom et adresse de la banque :

.....

- Code établissement :

.....

- Code guichet :

.....

- N° de compte :

.....

- Clé RIB :

.....

.....

ARTICLE 6 : PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :

.....
.....

- Montant HT :

.....

- Montant de TVA:

.....

- Montant TTC :

.....

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Paiement direct du sous-traitant (Conformément aux articles 133 à 137 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) : NON OUI

NB : si aucune des cases n'est cochée, le sous-traitant est réputé renoncer au paiement direct.

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : voir CCAP

Le sous-traitant demande à bénéficiaire de l'avance : NON OUI

NB : si aucune des cases n'est cochée, le sous-traitant est réputé renoncer à l'avance.

- Date (ou mois) d'établissement des prix : voir CCAP

- Modalités de variation des prix : voir CCAP

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : voir CCAP

ARTICLE 8 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 44 et 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2012 (pour les candidates étrangères, tout document équivalent). Avant toute notification de l'agrément du sous-traitant, celui-ci devra fournir les attestations ou certificats prévus à l'article 8 du décret 97-638 du 31 mai 1997.
- Ne pas faire l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L8231-1, L 8241-1, L 8251-1 et L 8251-2 du nouveau code du travail ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation de même nature dans un autre état de l'Union Européenne.
- Ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, pour les contrats administratifs, en application des articles L 8272-4, R 8272-10 et R 8272-11 du code du travail.
- Ne pas faire l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts et par les articles L 2339-2 à L 2339-4, L 2339-9, L2339-11-1 à L 2339-11-3 du code de la défense ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation de même nature dans un autre état de l'Union Européenne.

- Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal.
- Si le candidat est en redressement judiciaire institué par l'article L 631-1 du code de commerce ou toute procédure équivalente régie par un droit étranger, de fournir l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de la procédure.
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner (liquidation judiciaire prévue à l'article L 640-1 du code de commerce ou procédure équivalente régie par un droit étranger, ou faillite personnelle en application des articles L 653-1 à L 653-8 du code de commerce ou procédure équivalente régie par un droit étranger).
- Etre, au cours de l'année précédant celle de l'année de la consultation, en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Ne pas faire l'objet d'une sanction relative à la résiliation de son marché et que le candidat n'a pas vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- Que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

ARTICLE 9 : CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 127 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU SOUS – TRAITANT ET AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

L'ENTREPRENEUR TITULAIRE
(Mandataire en cas de groupement)

A _____, le

LE SOUS-TRAITANT

A _____, le

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

A Hagondange, le
Maire de Hagondange
Mr Jean-Claude MAHLER

ANNEXE : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAUX			

ANNEXE : DEMANDE D'AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DIRECT DU COTRAITANT

ARTICLE 1 : DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Hagondange

Place Jean Burger

57300 HAGONDANGE

Tél : 03 87 71 50 10

ARTICLE 2 : COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le Trésorier Payeur de Maizières les Metz

ARTICLE 3 : MARCHE

- Titulaire :

- Objet : Requalification de la Rue du XI Novembre – Hagondange

ARTICLE 4 : PRESTATIONS CONFIEES AU COTRAITANT

- Nature :

- Montant de la rémunération du cotraitant en € HT :

.....

ARTICLE 5 : CO-TRAITANT

- Je soussigné : M.....

- Agissant au nom et pour le compte de (nom, raison ou dénomination sociale) :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Adresse :

- Compte à créditer :

- Nom et adresse de la banque :

- Code établissement :

- Code guichet :

- N° de compte :

- Clé RIB :

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT DU COTRAITANT

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : voir CCAP

- Modalités de paiement du cotraitant : paiement direct du cotraitant

Le co-traitant demande à bénéficier de l'avance : NON OUI

NB : si aucune des cases n'est cochée, le sous-traitant est réputé renoncer à l'avance.

- Date (ou mois) d'établissement des prix : voir CCAP

- Modalités de variation des prix : voir CCAP

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : voir CCAP

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU COTRAITANT

LE MANDATAIRE DU GROUPEMENT

LE COTRAITANT

A _____, le

A _____, le

LES POUVOIRS ADJUDICATEURS

A Hagondange, le

Le Maire de Hagondange

Jean-Claude MAHLER